

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-365

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-365

**Emploi - Aide exceptionnelle à l'association ADSI Technowest - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest est spécialisée dans l'ingénierie de projets en faveur de l'emploi et couvre un ensemble de communes situées sur le territoire métropolitain (Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre et Saint Médard en Jalles) ou à proximité (Ludon-Médoc et Saint-Jean-d'Illac) regroupant au total 176 681 habitants.

Elle a été créée en 2001 pour venir en soutien à l'insertion professionnelle de toute personne du territoire en recherche d'emploi et déploie son intervention autour de différents axes.

- Développement de nouvelles actions à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises sur le territoire,
- Création des synergies entre les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- Promotion et suivi de clauses d'insertion dans les marchés,
- Développement de liens avec les entreprises locales, notamment avec les clubs d'entreprises,
- Encouragement à l'émergence de projets innovants sur le territoire.

ADSI Technowest porte le Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) Technowest qui intervient sur ces 11 communes et s'adresse aux personnes exclues du marché du travail. Ce dispositif intercommunal s'adresse aux plus de 26 ans sans activité depuis plus d'un an ou aux allocataires des minima sociaux résidant sur les communes membres. Le PLIE leur propose un accompagnement personnalisé qui prend en compte l'ensemble de leurs besoins : mobilité, santé, maîtrise de la langue française, garde d'enfants. L'objectif de cet accompagnement consiste à permettre aux participants du PLIE d'obtenir une qualification ou un emploi de plus de 6 mois. Selon une récente évaluation du dispositif sur la période 2015-2019 1 824 femmes et hommes ont bénéficié de ce suivi et près d'une personne sur deux a obtenu un emploi de plus de six mois et les outils nécessaires pour mener de façon autonome ses recherches d'emploi.

L'association intervient par ailleurs comme un acteur majeur de l'accompagnement à l'emploi et un partenaire de Bordeaux Métropole pour :

- La coordination d'une offre de service commune aux entreprises pour leurs campagnes de recrutements (opération pilote engagée depuis 2017 sur le territoire de l'Opération d'Intérêt métropolitain Aéroport)

- L'accompagnement de la clause sociale de la commande publique par le PLIE Technowest. En 2020 ce dispositif représente 57 739 heures d'insertion (-23 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire), correspondant à 219 entreprises accompagnées et 221 personnes en insertion.

L'association ADSI Technowest connaît actuellement des difficultés de trésorerie notamment dues aux modalités de gestion du Fonds social européen (FSE) qui engendrent un décalage de trésorerie chronique d'environ 30 mois. En 2021, les difficultés liées aux délais de versements des fonds européens sont aggravées par le retard pris dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE pour les années 2021-2027. En effet aucune avance de fonds ne sera versée au titre de cette année, ce qui a un impact direct sur l'équilibre financier déjà fragile de l'association. Malgré les mesures d'amélioration de la gestion engagées au cours des derniers mois (réorganisation interne, engagement d'un plan d'évolution du projet associatif dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement destiné aux associations employeuses, réduction des frais fixes, soutien des partenaires bancaires (report d'échéances du prêt garanti par l'Etat) et de la DIRECCTE, avance de trésorerie de la ville de Mérignac et anticipation des versements de subventions par les communes membres, etc.), sa trésorerie est dégradée au point que l'association est menacée d'une cessation de paiement et voit sa pérennité remise en cause.

L'association se tourne vers Bordeaux Métropole pour solliciter une aide urgente et exceptionnelle qui lui permettra de maintenir son équipe et son action auprès des publics et des entreprises de l'Ouest de l'agglomération.

Cette aide exceptionnelle d'un montant de 176 000 € doit permettre de maintenir les activités de l'association dans une période transitoire qui verra une réorganisation de la gestion du FSE au travers d'une adhésion à AGAPE, organisme intermédiaire, afin de faire évoluer son modèle économique et retrouver l'équilibre sur le long terme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8, L. 1511-2, L1511-3 et L. 5217-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'urgence et l'intérêt pour Bordeaux Métropole de maintenir les acteurs locaux partenaires du développement économique et de l'emploi et au regard des perspectives de retour à l'équilibre pour l'association ADSI Technowest,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de 176 000€ à l'association ADSI Technowest.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte en lien avec la dépense.

Article 3 : d'imputer ces subventions sur le budget principal de l'exercice 2021, au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT